

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU
MANAGEMENT ET DE LA GESTION**

ÉPREUVE de Droit et d'Économie

Session 2016

Durée de l'épreuve : 3 heures Coefficient : 5

Indications de correction

La commission de choix de sujets a rédigé cette proposition de corrigé, à partir des enrichissements successifs apportés aux différents stades d'élaboration et de contrôle des sujets. Pour autant, ce document ne vise pas l'exhaustivité mais tente simplement d'apporter à chaque question, les éléments de réponse couramment admis par la communauté enseignante.

Il est donc tout à fait normal que certaines copies proposent des pistes voisines de celles du corrigé ou encore que des élèves aient choisi de développer certains points qui leur ont semblé correspondre à une compréhension plus large de la question posée. Il appartient aux correcteurs de ne pas se laisser « enfermer » par la proposition de corrigé et d'analyser les productions des candidats avec intelligence en n'hésitant pas à valoriser ceux qui font preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Par ailleurs, certaines questions peuvent aborder des sujets qui font débat ou pour lesquels les savoirs ne sont pas encore stabilisés. Il en est ainsi de certaines thématiques propres à l'économie, particulièrement sensibles au contexte social et politique, ou encore dans le domaine du droit, notamment lorsque la jurisprudence n'a pas encore tranché clairement. Les correcteurs doivent s'efforcer de faire abstraction de leurs propres positions et faire preuve d'ouverture d'esprit en cherchant avant tout à différencier les candidats en fonction de leur capacité à percevoir le sens d'une question et de la qualité de l'argumentation qu'ils développent.

En conclusion, les propositions de corrigés apportent des repères sur lesquels a été trouvé un large consensus. C'est ensuite à la commission de barème de les compléter par des éléments plus fins d'appréciation permettant de valoriser les candidats disposant d'un ensemble de connaissances organisé, d'un esprit d'analyse satisfaisant et capables de produire sous forme rédigée le résultat d'une réflexion. En tout dernier lieu, c'est au correcteur que revient la lourde responsabilité de prendre le recul nécessaire par rapport au corrigé et d'évaluer

les travaux avec un souci d'objectivité en n'oubliant pas que le baccalauréat sanctionne le cycle terminal des études secondaires et que le niveau des candidats ne peut en aucune façon être comparé à celui, qui peut être visé par l'université dans le domaine des sciences économiques et juridiques.

Rappel : Objectifs des deux parties de l'épreuve

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles ;
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

DROIT 10 points

Références au programme STMG Droit :

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
1. Qu'est-ce que le droit ?	Les sources de droit	Les règles de droit émanent d'autorités légitimes. L'étude de quelques règles et de leur autorité créatrice permet d'identifier les sources du droit. L'analyse est centrée sur les sources écrites et la jurisprudence.
2. Comment le droit permet-il de régler un litige ?	Le recours au juge	On montre que le recours au juge obéit à des principes. Sont exclusivement abordés le droit au procès équitable et d'une durée raisonnable, le droit au double degré de juridiction, les principes relatifs à la compétence des juridictions (compétence d'attribution et compétence territoriale), ainsi que les principes relatifs au déroulement du procès (contradiction, publicité, neutralité du juge). On introduit la notion de voie de recours en étudiant l'appel et le pourvoi en cassation

<p>3. Quels sont les droits reconnus aux personnes ?</p>	<p>Les droits de la personne</p>	<p>Le droit confère à la personne, par le seul fait de son existence, des droits inaliénables, insaisissables et imprescriptibles. Pour illustrer les caractères et la protection des droits extrapatrimoniaux, on étudie le droit au respect de la vie privée.</p>
<p>7. Comment le droit encadre-t-il le travail salarié ?</p>	<p>Le contrat de travail</p>	<p>Il s'agit de montrer que c'est la présence d'un lien de subordination juridique qui fonde l'existence d'un contrat de travail et l'application des règles du droit de travail (en excluant les dispositions relatives au travail indépendant).</p> <p>Le contrat de travail place le salarié sous l'autorité de l'employeur : pouvoirs de direction, réglementaire et disciplinaire.</p>
	<p>Les libertés individuelles et collectives des salariés</p>	<p>Le droit du travail reconnaît aux salariés, dans l'exercice de leur travail, un certain nombre de libertés individuelles et collectives qui limitent les pouvoirs de l'employeur.</p> <p>Les libertés individuelles sont étudiées au travers des exemples du respect de la vie personnelle au travail et de la liberté d'expression.</p>

Barème indicatif

1. Qualifiez juridiquement les faits et les parties au litige (2 points)

Compétences: qualifier juridiquement une situation ; utiliser un vocabulaire juridique adapté.

Madame Lilly STEL est salariée de la société SOCOMPTA, employeur depuis janvier 2010.

Elle a publié sur son mur Facebook un message privé relatif à ses conditions de travail. Le lendemain, l'employeur exerce son pouvoir disciplinaire: il la convoque à un entretien dans le but de lui exposer les raisons conduisant à la sanctionner. Il lui reproche d'avoir abusé de sa liberté d'expression et d'avoir causé la rupture commerciale avec un client ayant lu les propos sur le mur Facebook de Lilly

2. Énoncez le problème juridique (2 points).

Compétences : formuler le problème de droit qui est posé, analyser une décision de justice

L'exercice de la liberté d'expression sous la forme d'un message à caractère négatif à l'égard d'un employeur par un salarié sur un mur Facebook en privé peut-il être constitutif d'une faute justifiant une sanction disciplinaire ?

OU quelles sont les limites de la liberté d'expression des salariés sur les réseaux sociaux ?

OU dans quels cas la liberté d'expression d'un salarié constitue un abus de droit constitutif d'un motif de sanction disciplinaire ?

3. Présentez les arguments juridiques que Lilly STEL peut mettre en avant afin d'éviter une sanction disciplinaire (3 points).

Compétences : argumenter, identifier la règle applicable en l'espèce, indiquer les solutions juridiques possibles.

Pour Lilly STEL, ses agissements ne sont pas constitutifs d'une sanction disciplinaire, pour les raisons suivantes :

- La liberté d'expression est une liberté individuelle à valeur constitutionnelle qui n'est pas supprimée dans le cadre de la relation de travail. (articles L. 1121-1).
- Pour Lilly STEL, les propos tenus sur le mur Facebook relate son opinion sans être injurieux (interprétation de la définition de l'injure d'après l'article 29 de la loi sur la

liberté de la presse du 29 juillet 1881)= elle n'a fait qu'exprimer sa colère sans citer personne. Ses propos ne justifient pas une sanction (L2281-3 du Code du travail).

- Lilly STEL a paramétré son compte Facebook afin que son mur ne soit visible que de ses amis. Le message n'avait donc pas un caractère public (a contrario de l'arrêt de la CA du 15 novembre 2011).
- 4. Présentez les arguments juridiques que peut mettre en avant la société SOCOMPTA afin de justifier la sanction disciplinaire présentée lors de l'entretien (3 points).**

Pour SOCOMPTA, les agissements de Lilly STEL justifient une sanction disciplinaire pour les raisons suivantes :

- Lilly STEL a abusé de sa liberté d'expression (arrêt de la CA du 15 novembre 2011)= injure, dans un espace public et identification possible de l'employeur même s'il n'est pas nommé.
- Cet abus a entraîné des préjudices pour la société financiers (perte d'un client) et en termes d'image (propos négatifs et injurieux, article 29 de la loi de 1881).
- Lilly n'a pas respecté son obligation de loyauté vis-à-vis de son employeur.

ÉCONOMIE (10 points)Références au programme STMG Économie

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITES
II. Comment se crée et se répartit la richesse ?		
II.2. La mesure de la production et ses limites	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur ajoutée, le Produit intérieur brut (PIB). - Le taux de croissance du PIB. 	<p>Au niveau microéconomique, la création de richesse est évaluée par la valeur ajoutée produite par les agents économiques.</p> <p>Au niveau macroéconomique, la richesse produite est évaluée par le produit intérieur brut (PIB).</p> <p>Le taux de croissance du PIB reste ainsi le principal critère pour mesurer le dynamisme économique d'un pays. Cet indicateur reste toutefois imparfait et présente de nombreuses limites.</p> <p><i>L'étude d'indicateurs alternatifs sera abordée avec le thème traitant de la notion de croissance soutenable.</i></p>
IX. L'État a-t-il des marges de manœuvre en termes de politiques économiques ?		
IX.2. Les contraintes pesant sur les politiques économiques dans la zone euro	<ul style="list-style-type: none"> - La politique monétaire et l'instrument du taux d'intérêt. - La politique budgétaire, les prélèvements obligatoires. - Le solde budgétaire, la politique de relance, la politique de stabilisation. - La coordination des politiques économiques - Le financement du déficit budgétaire. - La dette souveraine. 	<p>La BCE doit mettre en oeuvre une politique monétaire unique en tenant compte de la diversité des situations économiques propres à chaque pays membre de la zone euro. La difficile coordination des politiques économiques au sein de la zone euro a pour conséquence de réduire l'efficacité de la politique de la BCE.</p> <p>La mise en oeuvre de la politique budgétaire pose la question de son financement. Celui-ci peut s'effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> par l'impôt, qui peut avoir des effets négatifs sur l'activité économique ; par l'emprunt, qui pose les problèmes de la capacité d'endettement, du financement de la dette souveraine et qui peut détourner une partie des capitaux disponibles pour l'investissement privé.

1. Définissez la croissance économique. (1 point)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de présenter la notion de croissance

Il est attendu des candidats une exploitation de ses connaissances

La croissance est l'augmentation de la richesse créée dans une économie. Elle est mesurée par le taux de variation du PIB d'une période sur l'autre.

2 Décrivez l'évolution de la dette publique dans les différents États présentés. (1,5 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- *Interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...).*

Il est attendu des candidats une exploitation de l'annexe 2.

Sur la période toutes les dettes publiques des États présentés à l'annexe 2 augmentent.

Les dettes publiques des États sont stables entre 2003 et 2008 : autour respectivement de 60% pour l'Allemagne et la France, 100% pour l'Italie et 40% pour le Royaume-Uni.

A partir de 2009, les dettes publiques croissent fortement sur la période à l'exception de l'Allemagne qui réduit sa dette publique à compter de 2012.

3. Déterminez comment les États pourraient réduire la dette publique. (2,5 points)

Cette question vise à évaluer si le candidat est capable de :

- *Identifier les informations pertinentes dans un document écrit et à les mobiliser pour répondre aux questions posées.*
- *Expliquer les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré en s'appuyant sur les notions nécessaires.*

Il est attendu des candidats une exploitation des éléments de l'annexe 5.

Les candidats doivent développer les deux politiques évoquées ci-dessous.

Les États peuvent mener une politique budgétaire restrictive (politique d'austérité) par des mesures visant l'augmentation des recettes et/ou la diminution des dépenses. Cela réduit leur besoin de financement. Cette réduction permet de rembourser la dette publique.

Les États peuvent mener une politique de relance de l'économie (par l'investissement ou la consommation). La richesse créée supplémentaire augmentera les impôts perçus. Ces recettes induites pourront être affectées au remboursement de la dette publique.

1. Rédigez une argumentation qui permette de répondre à la question suivante : (5 points)

La réduction de la dette publique peut-elle contribuer à la relance de l'économie ?

Préconisations concernant l'utilisation du barème

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie.

Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe. Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Construction de l'argumentation	2 points
- Cohérence des arguments avec la question posée	0,5
- Logique globale de l'argumentation	0,5
- Présentation d'un point de vue argumenté	1
Arguments et concepts	3 points
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple <i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	2
- Utilisation pertinente des concepts économiques	1

Délimitation des concepts

Il est attendu du candidat qu'il soit capable d'utiliser correctement le concept de :

- *Dette publique : fonds restant à rembourser de la part de l'Etat, de la Sécurité Sociale et des collectivités territoriales.*
- *Croissance : augmentation de la richesse créée dans une économie.*

Arguments

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive. La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit pouvoir être comprise à la lecture des arguments.

AXE 1 : La dette publique freine la croissance

Argument n° 1 (annexe 3+ connaissances)

Il faut réduire la dette publique car une dette publique plus élevée conduit à une plus forte taxation. Celle-ci décourage le travail et l'innovation.

Une dette publique élevée conduit à payer plus d'intérêts. Ce qui réduit l'investissement public.

Une partie de l'épargne privée est utilisée pour financer la dette publique, ce qui réduit aussi l'investissement privé (effet d'éviction).

De plus, si le niveau de la dette publique accroît le risque de défaut de l'État, ce qui provoque une hausse des taux d'intérêt dommageable pour la croissance.

Exemple :. Grèce

Argument n° 2 (annexe 3)

Le financement de la dette publique détourne une partie des capitaux disponibles pour l'investissement privé

Argument n° 3 (connaissances)

Un niveau de dette publique trop élevé génère une charge des intérêts de la dette trop importante au regard du budget de l'Etat. En France, les intérêts de la dette sont le 2^{ème} poste de dépenses du budget. Ce qui rend nécessaire la mise en œuvre d'une politique d'austérité.

AXE 2 : La dette ne freine pas la croissance

Argument n° 1 (annexe 4)

Il n'y a pas de lien avéré entre niveau de dette publique et croissance. Un niveau élevé de dette publique n'est pas toujours incompatible avec une forte croissance.

Argument n° 2 (annexe 5+connaissances)

L'État peut s'endetter pour investir et mener une politique de relance de l'investissement qui à terme augmentera la croissance. Plan Juncker, effet multiplicateur.

Argument n° 3 (annexe 5+connaissances)

L'État peut aussi diminuer les impôts ou augmenter ses dépenses (aide aux ménages). Le revenu généré augmente la dépense globale, qui accroît la production qui augmente les revenus. D'où une hausse des impôts perçus qui sera utilisée pour rembourser la dette.

Actuellement en Europe, les politiques d'austérité menées par les Etats pour réduire la dette publique semblent limiter la croissance. Il faudrait peut-être ne pas chercher à limiter la dette publique.